PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais

ARRAS, le 1er juin 2021

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté autorisant les concours de pêche dans les cours d'eau de première catégorie pour l'année 2021.

Dates de consultation : du 11 mai 2021 au 31 mai 2021

Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté autorisant les concours de pêche dans les cours d'eau de première catégorie pour l'année 2021 a été mis à disposition du public du 11 mai 2021 au 31 mai 2021 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.